



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 27 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 01

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

03/06/2026

PUBLIÉ LE :

04/06/2026

Étaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémy DANNELE, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. Clément HERMANT, Mme Sabine LHEUREUX et M. Vincent DEMARTHE qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ et M. Dominique LANOY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques VERHAEGHE

D2026-43 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCAITIONS

Rapporteur : Christelle SOULIEZ

Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant la volonté de soutenir le tissu associatif et plus particulièrement le tissu associatif local,

Dans la limite des crédits ouverts au BP 2026, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions telles qu'indiquées en annexe.

Le versement des fonds à l'association demanderesse reste subordonné à la complétude du dossier de subvention transmis à la Commune.

Sur avis favorable de la Commission « Fêtes et Cérémonies – Culture – Vie associative »
et de la Commission « Communication – Numérique – Vie sportive »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 comme présenté en annexe.

Étant précisé que Madame Christelle SOULIEZ, Présidente de « l'association culturelle wizernoise » n'a pas pris part au vote et s'est abstenue.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Dominique LANOY